

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

**du 18 février 2026 – 19h00**

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fouilloux, Maire.

### **Etaient présents :**

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE DE SAEVER LAGREZE LABRUNIE  
MAKHLOUF MONTANARI GOLLIET

### **Absent(s) excusé(s) :**

M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT

Mme HUDRY

M. FERNANDEZ : pouvoir à M. FOUILLOUX

M. GUYONDET

Mme AUBERTIN

### **Absent(s) :**

Mme GERVIER

M. RENAUT

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre RIVIERE

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **1°) Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 3 février

#### **2°) Construction d'une école maternelle + cantine**

- a) **Avenant n°2 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Alu – Serrurerie - Métallerie »** Entreprise CARRAZ
- b) **Avenant n°1 au lot 8 « Plâtrerie - Peinture »** Entreprise PONCET CONFORT DECOR
- c) **Avenant n°1 au lot 9 « Plafonds suspendus »** Entreprise MCP
- d) **Avenant n°1 au lot 12 « Chauffage – Ventilation - Plomberie-Sanitaire »** Entreprise BRACHET COMTET
- e) **Avenant n°1 au lot 13 « Electricité - Courants Faibles »** Entreprise EEA

\*\*\*\*\*

1° a) Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. 9 conseillers sont présents.

- b) Nomination d'un secrétaire de séance : M. Jean-Pierre RIVIERE se propose et est donc nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **2°) Construction d'une nouvelle école avec cantine :**

- a) **Avenant n°2 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Alu – Serrurerie - Métallerie »** Entreprise CARRAZ : l'avenant concerne la suppression de bavettes aluminium pour une moins-value de 1'632.96€ TTC et la modification tapée de menuiserie avec couvre joint pour un supplément de 432€ TTC, soit une moins-value de **1'200.96€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- b) Avenant n°1 au lot 8 « Plâtrerie - Peinture »** Entreprise PONCET CONFORT DECOR : l'avenant concerne la réalisation d'un coupe-feu en double plaque, une double ossature pour pose du Rigitone dans le réfectoire, la fourniture d'embrasure autour des menuiseries extérieures pour une plus-value de 8'676.64€ TTC ainsi que la fourniture et pose de cloisons en carreaux de plâtre pleins hydrofugés avec trappe invisible dans doublage pour une plus-value de 1'145.47€ TTC pour, soit une plus-value totale de **9'822.11€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) Avenant n°1 au lot 9 « Plafonds suspendus »** Entreprise MCP : l'avenant concerne la fourniture et pose de faux-plafonds supplémentaires dans les sanitaires, la salle de motricité et le local ATSEM, pour une plus-value de **18'662.40€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) Avenant n°1 au lot 12 « Chauffage – Ventilation - Plomberie-Sanitaire »** Entreprise BRACHET COMTET : l'avenant concerne le remplacement de cuvettes WC enfants par des cuvettes suspendues enfants et la fourniture et pose de 2 grilles, pour une plus-value de **3'013.74€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- e) Avenant n°1 au lot 13 « Electricité - Courants Faibles »** Entreprise EEA : l'avenant concerne la fourniture, pose et raccordement de câble, de compteur, de passerelles et d'interface pour tout ce qui module de chauffage, pour une plus-value de **10'251.70€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil, rappelle que le mandat n'aura pas été facile mais se réjouit du devoir accompli sur les gros projets d'infrastructures effectués aussi bien en bâtiments qu'en voirie. Il clôt la séance et souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui sera en place à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

Séance levée à 19h30